

MODIFICATION DU PLU DE LEVIGNAC

INFORMATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE
LA CONCERTATION

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Date de publication :
juillet 2023



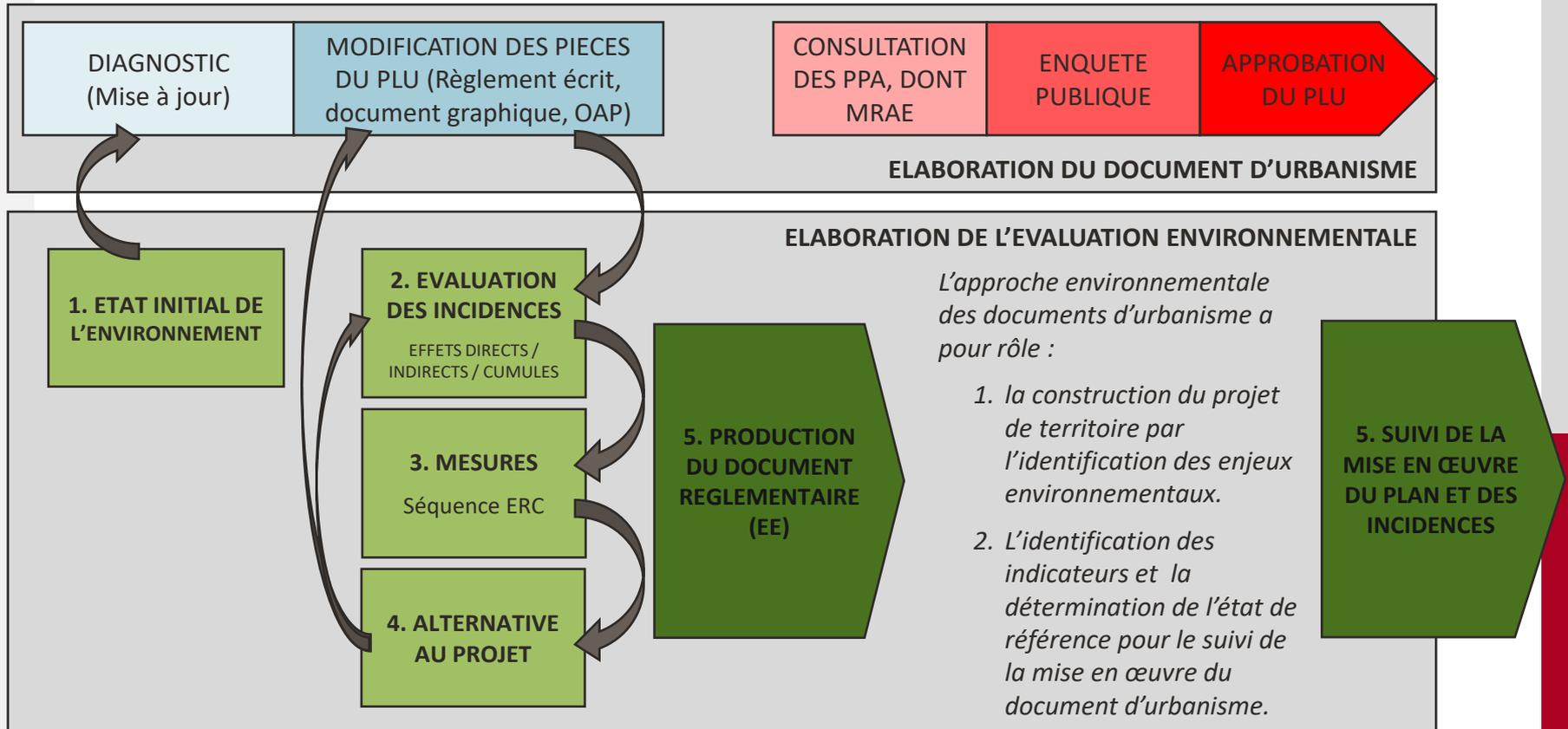
Quelques éléments concernant la démarche d'évaluation environnementale

Article R104-12 du CU : « *Les plans locaux d'urbanisme font l'objet d'une évaluation environnementale à l'occasion [...] s'il est établi, après un **examen au cas par cas**, qu'elle est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement* »

La commune de Lé vignac n'a pas l'obligation de réaliser une évaluation environnementale dans la modification n°1 du PLU, MAIS le choix a été fait de l'inscrire dans une **démarche vertueuse**.

⇒ *Voir délibération du 10 Juillet 2023*

Quelques éléments concernant la démarche d'évaluation environnementale



Les finalités de l'évaluation environnementale

- Prendre du recul pour se questionner sur les effets possibles de la modification du PLU au regard des enjeux environnementaux du territoire
⇒ **Contrôle qualité**
- Estimer comment la modification améliore ou non la prise en compte de l'environnement, par rapport au PLU en vigueur
- Améliorer le projet, si des incidences négatives sur l'environnement sont anticipées
- Eviter des effets dommageables, les réduire ou, à défaut, prévoir de les compenser
- L'évaluation environnementale comprend notamment :
 - Un Etat Initial de l'Environnement ;
 - L'exposé des effets notables probables du projet de modification ;
 - Le résumé des mesures prises pour les éviter, réduire, ou compenser ;
 - Des indicateurs de suivi

Les dimensions environnementales prises en compte

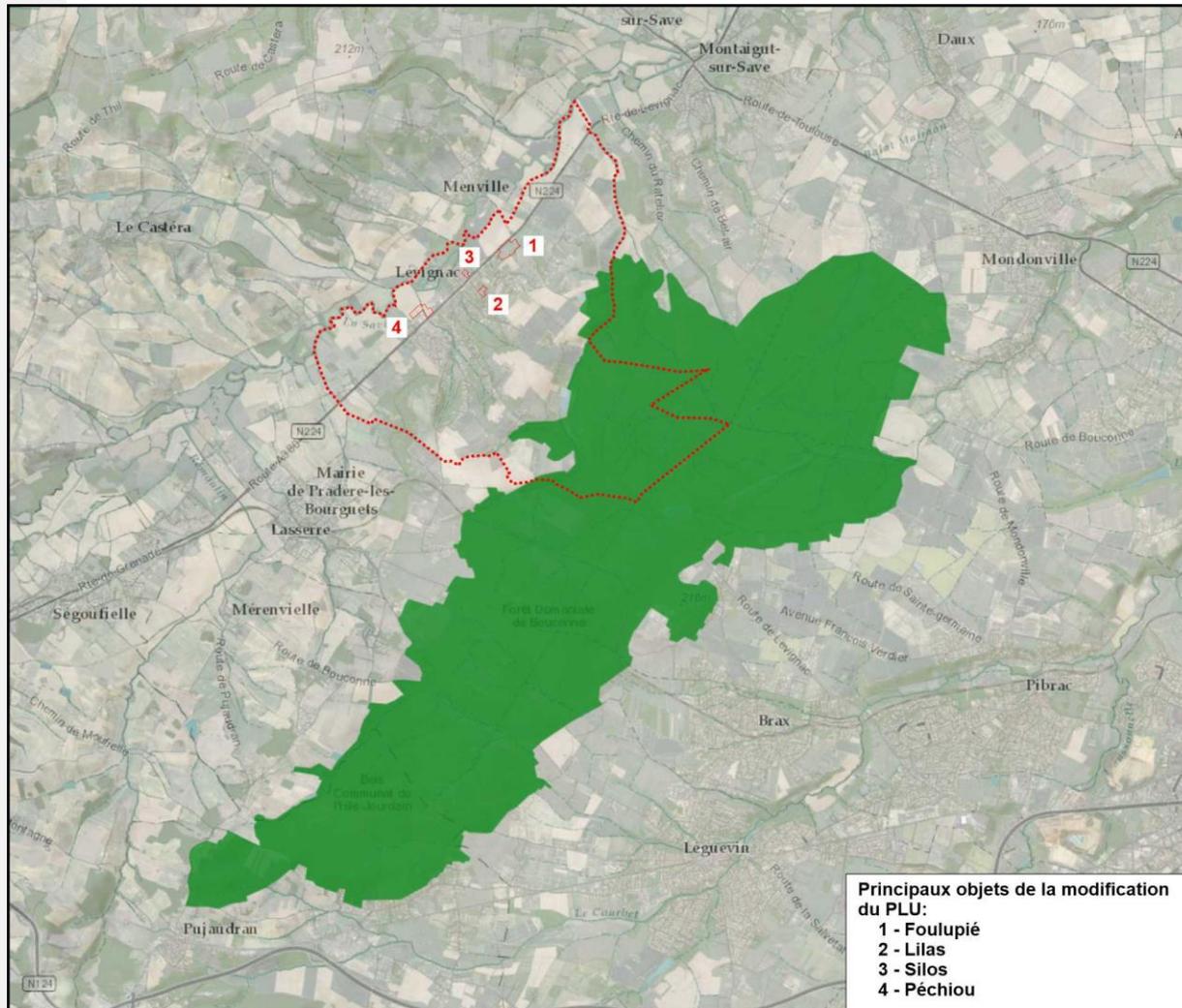
Dimensions environnementales	
Energie-climat	Emissions de Gaz à Effet de Serre Consommations d'énergie
Biodiversité	Fonctionnalité des milieux Patrimoine naturel
Paysages	Grand paysage Patrimoine
Consommation de ressources naturelles	Eau Sols (artificialisation)
Risques	Naturels et technologiques
Pollutions et nuisances	Déchets Assainissement Bruit Pollution lumineuse



QUELQUES ELEMENTS ISSUS DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Situation à Lévignac

L'Etat Initial de l'Environnement

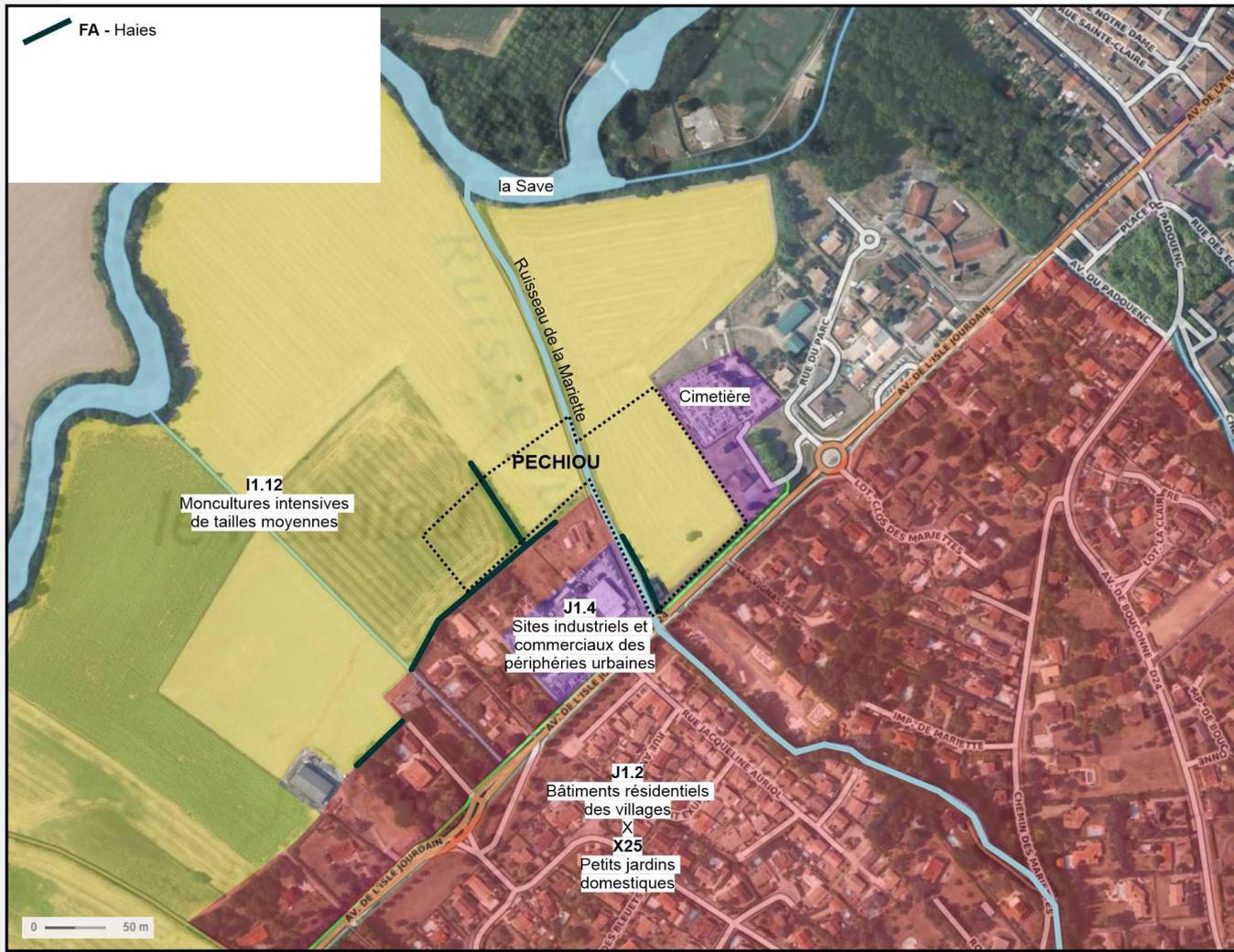


Espaces naturels remarquables:

La ZNIEFF I « Forêt de Bouconne »

Situation à Lévignac

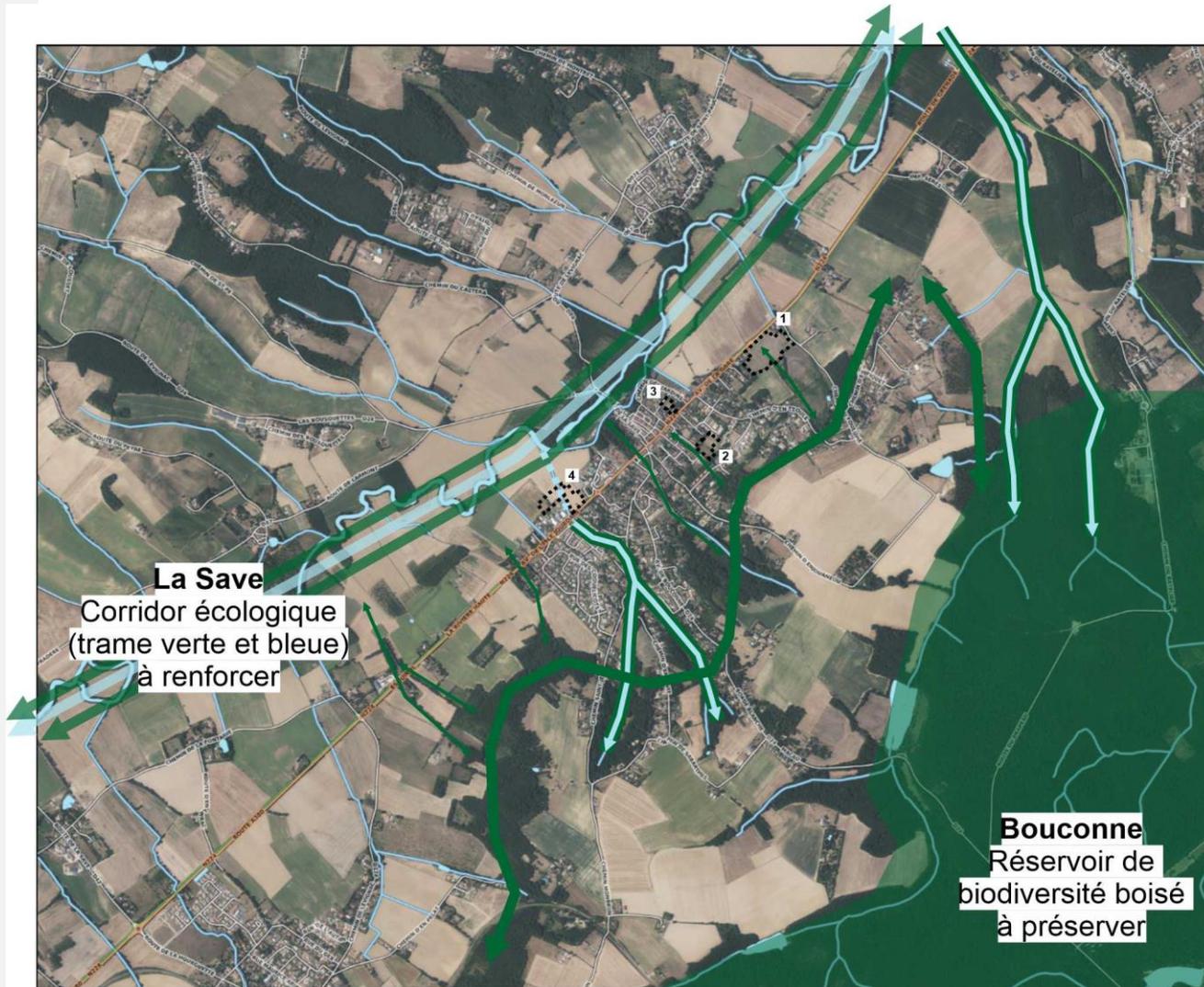
L'Etat Initial de l'Environnement



Nature
« ordinaire »
Zoom sur les OAP
Péchiou

Situation à Lévignac

L'Etat Initial de l'Environnement

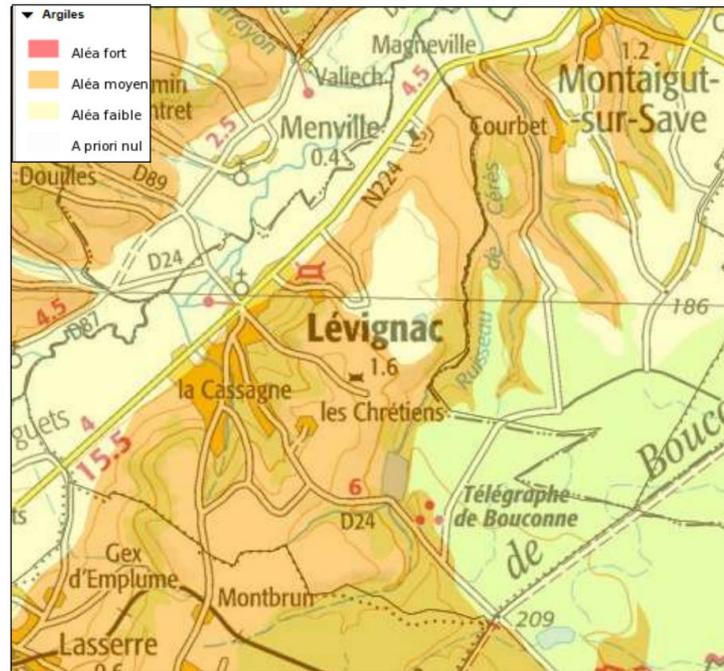


**Fonctionnement
écologique local**

Situation à Lévignac

L'Etat Initial de l'Environnement

Mouvements de sol



Les objets de la modification du PLU se situent dans le secteur à exposition moyenne (PPR sécheresse 22 12 2008)

Risques

Enjeux

- 1- Consommation d'espaces agricoles, dont certains à fort potentiel écologique**
- 2- Des éléments naturels participant au fonctionnement écologique local au plus près de la zone urbaine**
- 3- Des risques reconnus dont l'inondation (ce dernier étant à préciser)**
- 4- Un bâtiment classé au centre du village**
- 5- Une extension prochaine de la station d'épuration qui devient nécessaire au regard des projets urbains connus sur les 2 communes raccordées**

Ces enjeux s'imposent au projet de la collectivité qui doit en tenir compte en proposant, pour chacun des éléments de la modification du PLU, des solutions qui visent, au mieux, à éviter de dégrader la situation, sinon à limiter les impacts, et le cas échéant, proposer des mesures de compensation.